

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE N° 2025 - 1967 RH
ETABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE AU TITRE DE
L'ANNEE 2025 AU CHOIX

Le Maire de la Commune du GOSIER,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux ;
Vu la délibération CM -2017-5S-DRH-88 en date du 03 octobre 2017 relative à la fixation des taux de promotion d'avancement de grade ;
Vu l'arrêté n°2021-1874/RH portant établissement des lignes directrices de gestion ;
Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

ARRETE :

Article 1: Pour l'année 2025 le tableau d'avancement au grade de d'adjoint technique principal 2ème classe au choix est fixé comme suit:

Ordre	Nom et Prénom de l'agent	Grade de l'agent	Echelon	Mode d'accès	Date de Nomination
1	KANCEL Luidjy	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
2	FESIN Kaël	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
3	LAPTES GUYMY	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
4	SOLVAR Sébastien	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
5	CHRISTOPHE Patrice	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
6	FALLA Ruddy	Adjoint technique	8	Au choix	31/12/2025
7	BORDELAIS Ruddy	Adjoint technique	8	Au choix	31/12/2025
8	SIXTE-PASTEUR Mike	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
9	BORDELAIS Bernard	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
10	ALBERI Lucien	Adjoint technique	10	Au choix	31/12/2025
11	JEANNOT Naïké	Adjoint technique	8	Au choix	31/12/2025
12	COYERE Rony	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
13	BELLO Nikos	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
14	PIERRE Karim	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
15	LAFORTUNE Michael	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
16	COLMAR Richard	Adjoint technique	8	Au choix	31/12/2025
17	MERCIER Marcel	Adjoint technique	8	Au choix	31/12/2025
18	PIERRE Didier	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025
19	URSULE Kévin	Adjoint technique	7	Au choix	31/12/2025

INSCRITS	NOMBRE DE FEMMES	NOMBRE D'HOMMES
28	4	24
	FEMMES	HOMMES
PROMOUVABLES	4	24
PROMUS	0	19

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie du Gosier est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera notifié à :

- Madame la Présidente du centre de gestion de Guadeloupe
- Et transcrit sur le registre à ce destiné.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait à Gosier le

Le Maire,
Michel HOTIN

